

Prise de position 2026/174

## Le « Made in Europe » vu par les travailleurs de l'industrie

Bruxelles, avril 2026

L'industrie européenne se trouve à un tournant. Après des décennies d'une stratégie économique axée sur l'exportation de biens à forte valeur ajoutée dans le monde entier, les industries européennes sont aujourd'hui profondément intégrées dans les chaînes d'approvisionnement mondiales. Le résultat de cette stratégie est ambivalent. De nombreuses industries européennes ont acquis une position de leader industriel mondial, ce qui s'est traduit par des gains de productivité, une baisse des prix de nombreux produits, une forte croissance des exportations et, par conséquent, des investissements et la création d'emplois en Europe. Toutefois, cela a eu un coût. Ces décennies ont également été des années de délocalisations et de stratégies axées sur les coûts, qui ont réduit les capacités de production, affaibli l'autonomie stratégique et rendu les travailleurs et les communautés vulnérables.

Depuis bien trop longtemps, l'Europe voit partir à l'étranger des industries et des technologies que les travailleurs et les communautés européens ont eux-mêmes contribué à bâtir. Mais aujourd'hui, ce sont eux qui en subissent les conséquences au travers de pertes d'emplois et du déclin de leur tissu économique. Dans le même temps, le contexte mondial a changé : l'instabilité géopolitique a transformé les dépendances de l'Europe en vulnérabilités stratégiques. L'Europe peine désormais à assurer une production locale sur ses principaux marchés, alors que les entreprises étrangères comme nationales délocalisent leurs activités vers des pays où les coûts sont moins élevés. Les transitions écologique et numérique doivent offrir une occasion historique d'inverser cette tendance – mais seulement si l'Europe adopte des politiques industrielles fortes, fondées sur l'équité, la prévisibilité et la durabilité. Jusqu'à très récemment, les instruments actuels de la politique industrielle de l'UE ne sont pas parvenus à aligner les dépenses publiques sur la création de valeur à long terme au niveau national et sur les résultats sociaux. La publication de l'Industrial Accelerator Act marque potentiellement un changement de cap. C'est le premier essai de l'UE de définir le « Made in Europe ».

Des politiques en matière de contenu local bien conçues et dotées de ressources suffisantes s'avèrent être un instrument permettant de maintenir la création de valeur en Europe, grâce à une stratégie « Made in Europe » proactive. Une série d'initiatives politiques de la Commission européenne vise à ancrer le « Made in Europe » dans la politique industrielle de l'UE. Mises en œuvre de manière intelligente, elles garantiraient que les investissements publics et les mesures incitatives du marché se traduisent par des emplois, des compétences et des innovations chez nous. Cependant, cela requiert un cadre équilibré qui atténue les potentielles répercussions négatives sur les relations internationales et l'augmentation des coûts administratifs ou des produits.

En outre, les politiques en matière de contenu local doivent aller au-delà de simples exigences en matière de conception, de fabrication ou d’assemblage : elles doivent prévoir des conditionnalités sociales et des normes environnementales applicables afin de préserver et renforcer le modèle social de l’Europe.

Enfin, les politiques en matière de contenu local et les conditionnalités sociales ne produiront les résultats économiques, sociaux et environnementaux escomptés que si elles s’appuient sur un cadre solide de gouvernance et d’application. Sans règles claires, sans contrôle transparent et sans sanctions efficaces, le « Made in Europe » risque de devenir un label symbolique plutôt qu’un outil de politique industrielle transformateur.

### **Pourquoi le « Made in Europe » est important**

Depuis trop longtemps, les entreprises européennes mènent des stratégies visant à rechercher le « meilleur coût », délocalisant leur production vers des pays à bas salaires et les zones fiscales les plus attractives, y compris en Europe, afin de maximiser leurs profits. Malgré son succès apparent pour les directions, cette stratégie a également eu des conséquences :

- **Désindustrialisation** : les investissements sont au point mort ou en baisse dans une grande partie de l’Europe depuis des années, les restructurations bouleversent les chaînes de valeur et nos concurrents prennent de l’avance grâce à un soutien stratégique et à une planification rigoureuse. Pendant ce temps, l’Europe s’en tient trop souvent à des politiques néolibérales et à des contraintes budgétaires alors même que son tissu industriel devrait justement être renforcé pour mener à bien les transitions écologique et numérique. Si nous nous en remettons aux seules forces du marché, il existe un risque majeur que la désindustrialisation s’accélère et que les dépendances s’intensifient.
- **Pertes d’emploi et inégalité** : les communautés dépendantes de sites industriels sont confrontées au déclin économique. La désindustrialisation est toxique économiquement, socialement et politiquement.
- **Vulnérabilité stratégique** : la dépendance aux importations sape la résilience de l’Europe, en particulier en ce qui concerne les composants et matériaux critiques tels que les terres rares.

Une approche équilibrée du contenu local peut contribuer à inverser ces tendances en :

- Créant une demande intérieure prévisible pour les industries et les chaînes d’approvisionnement européennes, en encourageant les investissements et l’innovation.
- Garantissant l’autonomie stratégique dans des secteurs et matières premières critiques, en combinant la production nationale, la diversification des sources d’approvisionnement étrangères et l’amélioration de l’efficacité et de la circularité.
- Garantissant une répartition au sein de l’Europe plus équitable des profits tirés des transitions industrielles en cours.
- Rendant l’accès aux ressources publiques
- Renforçant le tissu industriel en Europe tout en garantissant la cohésion sociale et régionale.

Cependant, des politiques mal conçues peuvent également entraîner des enjeux juridiques, une augmentation des coûts, une hausse des prix répercutés, une maximisation des profits, une réduction de la concurrence ou de l’accès aux solutions les plus innovantes ou les plus rentables. Cela doit être pris en compte lors de l’élaboration d’une politique « Made in Europe ».

Ce contexte réclame une approche stratégique qui reconnaît que toutes les chaînes de valeur ne peuvent ni ne doivent être entièrement relocalisées en Europe. Le renforcement de la coopération internationale et du multilatéralisme est essentiel pour l’Europe à long terme.

Enfin, des dispositions relatives au contenu local doivent être élaborées tout en s’attaquant également au déficit d’investissement dont souffre l’Europe, tant au niveau des investissements privés que publics, comme le soulignent les rapports Draghi et Letta, ainsi qu’à la nécessité de renforcer le pouvoir d’achat, notamment au moyen de salaires équitables. Une approche globale de la politique industrielle et de l’investissement créera des cercles vertueux pour l’économie européenne, tant dans le secteur manufacturier que dans celui des services. Les règles budgétaires actuelles de l’UE limitent la nouvelle approche du « Made in Europe ».

### **Etablir une stratégie européenne « Made in Europe »**

#### **« Made in Europe » : une garantie de qualité pour des emplois de qualité dans l’industrie européenne**

Le « Made in Europe » doit être plus qu’un simple concept géographique : il doit refléter les valeurs de l’Europe, à commencer par des normes sociales élevées : emplois de qualité, salaires équitables, conditions de travail sûres, droit à la négociation collective, accès à la formation et accès à la protection sociale et aux prestations sociales, comme le prévoient les traités européens.

IndustriAll Europe réclame donc, conformément à ses récentes positions<sup>1</sup>, une approche « Made in Europe » qui prévoit des conditionnalités sociales fortes et applicables pour améliorer les conditions de vie et de travail en Europe lorsque des fonds publics sont en jeu mais aussi lorsque des mesures incitatives sont mises en œuvre. Les conditionnalités sociales doivent pouvoir s’appliquer dans le cadre des différents modèles nationaux du marché du travail.

Des critères sociaux applicables doivent être inclus dans toutes les procédures de passation de marchés publics ainsi que dans le cadre des fonds européens. Ceux-ci doivent obliger les fournisseurs et les contractants à :

- Se conformer au droit du travail national et de l’UE, y compris les conventions collectives
- Respecter les conventions fondamentales de l’Organisation internationale du travail (OIT)
- Garantir des conditions de travail décentes et sûres tout au long de la chaîne de valeur, y compris des limites concernant le recours à des sous-traitants<sup>2</sup>
- Mener un dialogue social transparent et efficace avec des syndicats,
- Faire de la création d’emplois et du développement des compétences des conditions préalables
- Promouvoir les chaînes d’approvisionnement locales et des emplois décents
- Mettre en œuvre des mécanismes de récupération en cas d’utilisation abusive des fonds publics
- Veiller à ce que la mobilisation de fonds européens ne crée pas de déséquilibres territoriaux et à ce que l’exigence du « Made in Europe » soit pleinement conforme à une logique de cohésion et de réindustrialisation équitable des territoires.
- Veiller à une distribution équitable de la richesse créée

<sup>1</sup> [https://news.industrialall-europe.eu/documents/upload/2025/12/639002858855450019\\_From\\_Price\\_to\\_People\\_-\\_Public\\_Procurement\\_as\\_a\\_Tool\\_for\\_Quality\\_Jobs\\_and\\_Sustainability\\_-\\_EN.pdf](https://news.industrialall-europe.eu/documents/upload/2025/12/639002858855450019_From_Price_to_People_-_Public_Procurement_as_a_Tool_for_Quality_Jobs_and_Sustainability_-_EN.pdf)

<sup>2</sup> <https://www.etuc.org/en/document/eu-directive-subcontracting-and-labour-intermediation>

Pour industriAll Europe, les entreprises qui bénéficient d’aides d’Etat doivent être soumises à des conditionnalités sociales strictes<sup>3</sup> afin de :

- Garantir la sécurité de l’emploi
- Impliquer les syndicats dans les plans de restructuration et de transition
- Garantir le respect des conventions collectives, des normes de santé et sécurité au travail et des normes sociales
- S’engager en faveur de salaires équitables et de pratiques d’égalité salariale
- Offrir des avantages aux travailleurs et aux communautés, et pas seulement aux actionnaires
- Garantir une alternative industrielle en cas de fermeture totale ou partielle les années suivantes.
- Investir dans les capacités industrielles, la recherche, le développement et l’innovation

Cette approche contraste fortement avec les modèles américains, qui reposent sur la déréglementation et la réduction des coûts, et chinois, qui faussent les marchés nationaux et internationaux par le biais d’interventions étatiques.

L’avantage de l’Europe réside dans son modèle social qui protège les travailleurs tout en encourageant l’innovation et la coopération.

### « Made in Europe » : un cadre pour unir les travailleurs européens

Le champ d’application géographique de la « préférence européenne » doit refléter les chaînes d’approvisionnement européennes. Compte-tenu de la nature transnationale des chaînes d’approvisionnement industrielles et de leur rôle dans l’intégration économique pacifique sur tout le continent, il est important d’éviter une définition géographique trop restrictive du contenu européen. Outre les pays qui font partie du marché intérieur (Etats membres de l’UE et de l’AELE), les pays candidats devraient également être considérés comme faisant partie de l’espace « Buy European », à condition que des règles et une mise en œuvre strictes empêchent le dumping social et environnemental. De même, les produits conformes aux règles d’origine de l’accord de commerce et de coopération entre l’UE et le Royaume-Uni devraient être considérés comme européens. Néanmoins, toute expansion du champ d’application de l’éligibilité pour le « Buy European » doit être assortie de conditions de réciprocité sociale et environnementale ainsi que d’une réciprocité d’accès aux marchés.

Le programme « Made in Europe » doit être en mesure de créer des incitations vertueuses en faveur du plein respect des droits des travailleurs et de la réciprocité sociale et environnementale dans les chaînes d’approvisionnement mondiales, tout en décourageant la recherche des régimes les plus favorables et les délocalisations de la production existante, tant au sein de l’Europe qu’au-delà.

### Mesure du contenu local : la méthode a son importance

Pour déterminer le niveau de contenu local, le principe suivant devra s’appliquer : les seuils dépendront en grande partie du domaine politique spécifique, du cadre réglementaire, de la législation et du secteur/de la chaîne de valeur. La combinaison de mesures appropriée pour chaque secteur devra être déterminée en fonction de la réalisation des objectifs à long terme de la politique industrielle.

---

<sup>3</sup> [https://news.industrialall-europe.eu/documents/upload/2026/2/639059716625030067\\_06.b\\_-\\_Clean\\_Industrial\\_Deal\\_-\\_New\\_State\\_Aid\\_Framework\\_accompanying\\_the\\_Clean\\_Industrial\\_Deal\\_\(CISAF\)\\_-EN.pdf](https://news.industrialall-europe.eu/documents/upload/2026/2/639059716625030067_06.b_-_Clean_Industrial_Deal_-_New_State_Aid_Framework_accompanying_the_Clean_Industrial_Deal_(CISAF)_-EN.pdf)

La forme de mise en œuvre « la plus stricte » consiste en des seuils rigides. Si ceux-ci sont définis en fonction des parts des valeurs, ils peuvent être déterminés sans trop de bureaucratie par les règles d’origine. Une part de contenu local uniforme applicable à tous les secteurs serait certes facile à formuler, mais elle serait clairement contraire aux règles de l’OMC et non appropriée à chaque industrie. L’objectif doit donc rester de formuler des objectifs concrets et contraignants pour les secteurs et les branches, compte tenu de l’industrie concernée, de ses capacités, de ses dépendances et des menaces.

Nous préconisons que l’UE commence par utiliser l’approche de la valeur ajoutée locale (imputation proportionnelle) pour mesurer le contenu local dans les sous-composants afin que la valeur non-européenne puisse être retracée dans un produit final et tout au long de la chaîne de valeur. En comparaison, l’approche fondée sur les règles d’origine appliquée dans les accords commerciaux permet d’intégrer dans le produit final des quantités supplémentaires et progressives de valeur non-européenne. Cette approche ne résout pas non plus le problème de vulnérabilités aux pénuries de certaines matières premières spécifiques, telles que les terres rares. Bien qu’elles représentent un faible pourcentage de la valeur totale, l’UE est presque entièrement dépendante d’autres pays pour leur approvisionnement. Parmi les applications similaires de cette approche, on peut citer le programme brésilien [Inovar Auto](#) (2012-2017), le [cadre TKDN récemment mis à jour pour le contenu local](#) en Indonésie ou encore le [Buy America Act aux Etats-Unis](#). Ce dernier régit les subventions du gouvernement pour les projets d’infrastructure et a été renforcé par la loi sur les investissements dans les infrastructures et l’emploi du Président Biden afin de couvrir la valeur des composants et des sous-composants.

Outre l’approche de la valeur ajoutée locale, l’UE pourrait également imposer que certains composants critiques spécifiques proviennent de l’UE. Selon les exigences dites « par étape de production », un produit n’est considéré comme local que si certains composants à forte valeur ajoutée ou stratégiques sont fabriqués dans l’UE, le contenu étant mesuré sur la base de la présence physique ou des objectifs de transformation de certaines pièces, et non sur la valeur totale du produit. Cette approche doit être mise en œuvre uniquement sur la base de la liste des composants et matières premières critiques définie dans le règlement pour une industrie zéro émission nette, dans le règlement sur les matières premières critiques et l’Industrial Accelerator Act ou dans le cadre d’initiatives similaires.

- Cela pourrait être combiné à des mesures incitatives visant à promouvoir l’économie circulaire ou être formulé comme tel. Par exemple, dans le cas des batteries, les mesures du contenu local pourraient inciter à utiliser des matériaux provenant de véhicules hors d’usage basés dans l’UE, des déchets provenant d’usines de fabrication de cellule basée dans l’UE et des matériaux de batterie provenant d’installations de recyclage basées dans l’UE. Outre le soutien aux objectifs environnementaux, cette mesure pourrait également augmenter les niveaux de contenu local.
- Dans ce contexte, nous soutenons également les primes écologiques qui offrent des incitations (crédits d’impôt supplémentaires, garanties de prêt grâce à une pondération plus importante dans l’évaluation des marchés publics ou des mesures incitatives susmentionnées visant à promouvoir l’économie circulaire) aux entreprises qui respectent les objectifs environnementaux de l’UE.

Les politiques en matière de contenu local se sont révélées particulièrement utiles dans le processus de développement technologique. Par exemple, des politiques similaires mises en place en Italie et en Espagne dans le domaine de l’énergie solaire et éolienne ont contribué à soutenir les fournisseurs et les travailleurs locaux en leur donnant un espace pour développer leur industrie. Lorsque les technologies atteignent leur maturité, et en particulier si les politiques en matière de contenu local sont progressivement supprimées, l’Etat doit prendre des mesures supplémentaires pour préserver les avantages pour le marché local et permettre aux nouvelles technologies de se répandre dans l’ensemble

de l’économie. Cet abandon progressif ne devra être entrepris qu’après un suivi minutieux. Voici quelques exemples de telles mesures gouvernementales :

- Protéger la recherche et l’innovation européennes, par des mécanismes incitatifs et d’aides à la production locale, maintenant le savoir-faire en Europe.
- Des mesures de réforme du marché qui favorisent les nouvelles sources d’énergie propres, telles que des mécanismes de capacité récompensant la flexibilité et la disponibilité et des aides au stockage de l’énergie.
- Des investissements dans les infrastructures visant à promouvoir la diffusion des technologies zéro carbone au sein de l’Europe, tels que les investissements dans les infrastructures de recharge pour les véhicules électriques, l’extension et la modernisation des réseaux électriques et les pipelines d’hydrogène. Ces mesures peuvent être associées à des mesures incitatives supplémentaires (telles que des avantages fiscaux, des procédures d’autorisation simplifiées ou des prêts à taux préférentiels) afin d’attirer les investissements privés.
- Education et formation pour accroître la productivité.

Afin de garantir que l’UE maintienne le cap en matière d’objectifs d’énergie propre et de décarbonation tout en préservant son autonomie stratégique, nous devons conserver un pourcentage de fabrication de produits matures dans l’UE pour des questions d’approvisionnement stratégique et non soumis à des tensions géopolitiques. Le pourcentage de contenu local devra également être flexible entre les différents secteurs et leur pertinence pour l’autonomie stratégique et la double transition, garantissant que les futurs besoins sont anticipés. Il faudrait inciter les entreprises, voire dans certains cas les obliger, à élaborer des plans d’investissement et de transition à plus long terme qui impliquent les travailleurs et alignent leurs activités commerciales sur les objectifs politiques pertinents. Pour atteindre ces deux objectifs, les niveaux de contenu local pourraient être introduits progressivement, en fonction des capacités nationales actuelles et prévues ainsi que du degré de maturité technologique, le pourcentage augmentant pour les technologies moins matures et diminuant au fil du temps pour les technologies plus matures. D’une manière générale, la politique de l’UE doit envoyer un signal fort aux entreprises concernant le marché en leur apportant de la sécurité tout en encourageant l’innovation, la créativité, la coopération et l’entrepreneuriat.

L’Europe doit également réfléchir à la manière dont sont traitées les connaissances (la valeur économique de l’innovation, y compris les services techniques, d’ingénierie ou autres services spécialisés, ainsi que les droits de brevet, la propriété intellectuelle et les « actifs incorporels »), qui sont en grande partie générées en Europe.

- En tant que syndicat représentant les travailleurs tout au long de la chaîne d’approvisionnement, nous savons qu’il est essentiel de soutenir l’ensemble de la chaîne de valeur (clusters régionaux, réseaux de R&D et approvisionnement sûr en matières premières) pour préserver l’ensemble de la chaîne d’approvisionnement en Europe. Dès qu’un maillon de la chaîne délocalise à l’étranger, les autres suivent.
- Lorsque des fonds publics européens ou nationaux sont utilisés pour soutenir l’innovation industrielle ou des programmes de R&D, la production à grande échelle qui en résulte devra avoir lieu en priorité en Europe. Des conditionnalités et des mécanismes de récupération doivent permettre d’éviter que l’Europe ne subventionne des innovations dont les bénéfices économiques qui en découlent sont réalisés ailleurs.
- La situation est plus problématique en ce qui concerne l’extraction des connaissances et la délocalisation d’activités telles que la R&D, l’ingénierie et les services de maintenance. Le nombre d’emplois dans ces domaines est considérable (maintenance pour l’industrie de la défense) et,

dans certains cas, fait également partie de la valeur du contenu local (services de conception de produits dans l’industrie automobile).

- Les politiques en matière de contenu local doivent donc également viser à résoudre ce problème, par exemple en introduisant un calcul basé sur l’emploi pour mesurer le contenu local (c’est-à-dire les travailleurs et les experts locaux employés par rapport aux travailleurs et experts étrangers) Cela inclut également la prise en compte des coûts de R&D qui doivent être intégrés dans la mesure de la valeur totale d’un produit. L’innovation, c’est aussi de la création de valeur.
- Toutefois, la question de l’extraction des connaissances concerne de nombreux autres domaines, tels que la politique de concurrence, et pourrait également être abordée en garantissant le transfert de technologies dans les industries clés par le biais de coentreprises obligatoires au sein de l’UE, ou d’une réforme plus large des régimes de propriété intellectuelle afin de garantir aux PME un accès équitable aux connaissances fondamentales et d’empêcher la concurrence déloyale ou la monopolisation.

### **Flexibilité en échange de contenu : un compromis pragmatique**

Les mesures prises par l’UE pour soutenir la hausse de la demande dans le secteur manufacturier doivent s’accompagner d’engagements concrets en matière d’investissement de la part des entreprises. Nous reconnaissons les difficultés rencontrées par certains fabricants européens pour accroître leur capacité de production et gagner des parts de marché dans les industries des technologies propres en plein essor (par exemple, les véhicules électriques), car les entreprises sont confrontées à des pénuries de matières premières, à des prix élevés et fluctuants de l’énergie, à une baisse de la demande et à une concurrence mondiale accrue. Cette réalité du marché incite de nombreux employeurs et Etats membres à réclamer davantage de flexibilité dans la réalisation des objectifs de l’UE en matière de climat afin de préserver leurs capacités de production existantes et les milliers d’emplois que représentent ces secteurs.

Un mécanisme de conditionnalités serait toutefois un moyen pour l’UE de combiner flexibilité réglementaire et obligations renforcées en matière de contenu local. Il s’agirait essentiellement d’un échange de flexibilité contre du contenu, comme ce fut récemment le cas dans le paquet automobile de la Commission européenne : l’UE pourrait offrir une flexibilité restreinte et limitée dans le temps pour atteindre les objectifs intermédiaires en matière d’émissions, tout en renforçant l’autonomie stratégique, la compétitivité industrielle et les objectifs de cohésion sociale de l’UE grâce à des exigences plus élevées en matière de contenu local. Dans le cadre de ce nouveau mécanisme, les fabricants ne pourraient bénéficier de ces flexibilités réglementaires que si les produits en bénéficiant répondent à des exigences toujours plus élevées en matière de contenu local.

Les flexibilités ne devront en aucun cas compromettre l’ambition environnementale de l’UE qui doit rester un objectif politique et industriel clé.

### **Eviter les failles**

IndustriAll Europe estime que les politiques doivent être conçues de manière à ne laisser aucune faille et, par conséquent, définir, en termes d’autres approches, le contenu local :

- Nous rejetons l’approche de reclassification des droits de douane pour mesurer le contenu local. Avec une telle approche, seule la dernière transformation importante d’un bien doit avoir lieu en Europe. Les entreprises pourraient alors simplement assembler des produits en Europe sans que les nombreux composants nécessaires soient fabriqués en Europe et donc sans créer de valeur ajoutée supplémentaire.

- Nous rejetons le recours à des clauses de cumul, car elles permettent de considérer comme originaires d’Europe des biens provenant de pays où les normes de travail sont plus basses. Les clauses de cumul permettraient d’étendre le contenu local à tous les pays avec lesquels l’Europe a conclu un accord de libre-échange (ALE) (A ce jour, l’UE a conclu des ALE avec au moins 72 pays). Une telle approche rend toute politique en matière de contenu local inefficace.

### Mettre en œuvre une stratégie « Made in Europe » pour un effet maximal

La classification d’un produit comme « Made in Europe » en mesurant son contenu local permettrait une application dans différents domaines clés de la politique européenne et nationale :

- **Politique commerciale** : des droits de douanes à l’importation variables, l’accès au marché intérieur et les règles d’origine ont un rôle à jouer.
- **Marché public** : mise en œuvre d’une législation « Buy European » efficace.
- **Mesures visant à stimuler la demande** : application de critère d’éligibilité dans les régimes d’incitation destinés aux consommateurs (crédit-bail social et crédit d’impôt pour l’achat de véhicules électriques européens) et dans les programmes de décarbonation des flottes d’entreprises, au-delà des petits véhicules électriques.
- **Aides d’Etat et investissements directs étrangers (IDE)** : définition de critères d’éligibilité pour les entreprises étrangères conformément au cadre des aides d’Etat pour une industrie propre et réglementation de la production automobile étrangère en Europe par des règles de contrôle des investissements directs étrangers.
- **Subventions pour les consommateurs** : une exigence de contenu local peut également être conçue comme un mécanisme d’avantage pour les consommateurs, par exemple sous la forme de crédits d’impôt pour l’achat de véhicules « Made in Europe ».
- **Politiques en matière de leadership numérique** : elles devront également mettre l’accent sur le contenu local.

### Surveillance et vérification rigoureuses

Afin d’éviter le greenwashing, le dumping social et la fuite de valeur, le respect des conditionnalités en matière de contenu local et sociales doit faire l’objet d’une surveillance systématique, mais celui-ci doit être mis en œuvre de la manière la moins contraignante possible.

- La surveillance ne doit pas reposer uniquement sur l’autodéclaration. Elle doit être étayée par :
  - des audits indépendants
  - des recoupements avec les données douanières, fiscales et d’inspection du travail
  - la coopération entre les autorités nationales et les organismes de l’UE

La mise en œuvre requiert un cadre équilibré qui évite les effets négatifs sur les relations internationales et atténue l’augmentation des coûts liés aux produits ou aux procédures administratives. L’UE et les Etats membres doivent veiller à ce que les services d’inspection et de l’application de la réglementation disposent de ressources suffisantes.

### Rôle des partenaires sociaux

Les syndicats et les organisations patronales doivent être officiellement intégrés dans les structures de gouvernance.

- Les représentants des travailleurs doivent avoir :
  - Accès aux informations pertinentes de l’entreprise relatives au contenu local et aux conditionnalités
  - Droits de consultation en cas de restructuration, de délocalisation ou de non-respect des engagements
  - La possibilité de déclencher des enquêtes en cas de preuve de non-conformité

Au-delà de ces points, il est essentiel que les représentants des travailleurs soient impliqués et concertés en matière de gouvernance et de politique industrielle à tous les niveaux. Cette approche participative renforce l’application, accroît la transparence et renforce la confiance dans la politique industrielle publique.

### Sanctions, récupérations et règlement des différends

Une politique « Made in Europe » crédible doit prévoir des conséquences significatives en cas de non-respect.

- Les sanctions doivent être **proportionnées, prévisibles et dissuasives**, y compris :
  - Recouvrement partiel ou total des fonds publics
  - Exclusion des futurs marchés publics ou programmes de subventions
  - Des sanctions financières additionnelles, le cas échéant
- Les mécanismes de récupération doivent s’appliquer dans les cas suivants :
  - Délocalisation de la production hors d’Europe contrairement aux engagements, étant donné que ces délocalisations s’effectuent généralement par étapes (y compris la délocalisation des services et des fonctions de R&D) et que, par conséquent, les mécanismes de récupération doivent couvrir l’ensemble des activités
  - Non-respect des engagements en matière d’emploi, d’investissements ou de contenu local
  - Violation des normes du travail ou environnementales
- Un mécanisme clair de résolution des litiges doit être mis en place au niveau national, puis au niveau de l’UE lorsque des chaînes de valeur transfrontalières ou des fonds européens sont impliqués.

### Transparence et responsabilité publique

Enfin, le « Made in Europe » doit être transparent pour les citoyens.

- L’UE doit créer un registre public des projets et des entreprises bénéficiant d’aides publiques liées au contenu local, comprenant :
  - Les montants des fonds publics reçus
  - Les engagements pris
  - Le statut de conformité au fil du temps

La transparence est essentielle pour garantir la responsabilité démocratique, prévenir l’utilisation abusive des ressources publiques et renforcer le soutien de la population en faveur d’une politique industrielle européenne active.

Un cadre solide en matière de gouvernance et d’application n’est pas une charge administrative, mais une condition préalable à la réussite. En veillant à ce que les conditions relatives au contenu local et les conditionnalités sociales soient réelles, applicables et équitables, l’Europe peut aligner les investissements publics sur la résilience industrielle à long terme, la qualité de l’emploi et l’autonomie stratégique.

Les politiques en matière de contenu local, associées à des conditionnalités sociales applicables, sont un outil permettant **de** garantir l’avenir industriel de l’Europe. Elles contribuent **à** garantir que la transition écologique crée des emplois de qualité, renforce l’autonomie stratégique et préserve le modèle social européen. Le label « Made in Europe » doit devenir une référence mondiale en matière de durabilité, d’équité et d’innovation.